

forme d'un récépissé, est signé par le tireur, et porte la date du jour où il est tiré.

Il ne peut être tiré qu'à vue. Il peut être souscrit au porteur ou au profit d'une personne dénommée.

Il peut être souscrit à ordre et transmis même par voie d'endossement en blanc.

Art. 2. — Le chèque ne peut être tiré que sur un tiers ayant provision préalable; il est payable à présentation.

Art. 3. — Le chèque peut être tiré d'un lieu sur un autre ou sur la même place.

Art. 4. — L'émission d'un chèque, même lorsqu'il est tiré d'un lieu sur un autre, ne constitue pas, par sa nature, un acte de commerce.

Toutefois, les dispositions du Code de commerce relatives à la garantie solidaire du tireur et des endosseurs, au protêt et à l'exercice de l'action en garantie, en matière de lettres de change, sont applicables aux chèques.

Art. 5. — Le porteur d'un chèque qui n'en réclame pas le paiement dans le délai de trois jours, si le chèque est tiré de la place sur laquelle il est payable, et dans le délai de cinq jours, s'il est tiré d'un autre lieu, perd son recours contre les endosseurs et même contre le tireur si celui-ci avait fait provision.

Art. 6. — Le tireur qui revêt un chèque d'une fausse date et le premier porteur sont punis chacun, et sans recours l'un contre l'autre, d'une amende égale à 6 pour cent la somme pour laquelle le chèque est tiré. La même peine est applicable à l'émission d'un chèque sans date.

Art. 7. — L'émission d'un chèque sans provision préalable et le retrait de la provision après la délivrance du chèque sont punis, en cas de mauvaise foi, des peines prononcées par l'article 405 du Code pénal, sauf l'application, s'il y a lieu, de l'article 463 du même Code.

Art. 8. — Les chèques sont exempts de tout droit de timbre, pendant cinq ans à dater de la promulgation de la présente loi.

L'exposé du ministère de l'intérieur présenté au Corps législatif dès sa première séance, constate qu'au 1^{er} janvier 1865 le nombre des journaux politiques était de 330, dont 63 imprimés à Paris et 267 imprimés dans les départements.

Le nombre des journaux politiques est de 511 à Paris et de 280 en province.

8 avertissements ont été donnés à la presse parisienne, 16 à la presse départementale; 4 suspensions de deux mois ont frappé différents journaux.

40 condamnations judiciaires ont été prononcées du 20 octobre 1863 au 31 décembre 1864, savoir: 17 contre les journaux de Paris et 23 contre les journaux de départements.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes:

Messine, 19 février. Les avis de Calcutta signalent l'arrivée dans cette ville du duc de Brabant.

Quatre envoyés russes de riches présents sont arrivés à Bockhara où ils ont reçu de l'émir le meilleur accueil. Les russes employent des milliers d'ouvriers à la construction d'une route conduisant à Bockhara.

Turin, 19 février. La députation municipale qui vient de présenter l'adresse au roi à Florence, a rendu compte de sa mission à la junte, qui a résolu de communiquer, la semaine prochaine, à la municipalité, le rapport qui lui a été présenté.

Turin, 20 février. L'association générale des ouvriers de

Turin, a voté hier une adresse au roi qui exprime ses sentiments de dévouement à la dynastie de Savoie.

Lisbonne, 18 février. Le ministère est resté en minorité dans la chambre des pairs sur la question Soutinho.

Le bruit court qu'il a donné sa démission.

Le roi a fait appeler le vicomte de Bandiera.

Lisbonne, 19 février. Le conseil d'état a refusé sa sanction au projet de voyage de la reine en Italie.

La corvette américaine *Sacramento* est partie, on croit qu'elle se rend à la Corogne.

Madrid, 20 février. La reine a abandonné les trois quarts de son patrimoine privé, qui sera vendu au profit de la nation. Le produit de cette vente est évalué à 600 millions de reaux.

On assure que le projet d'anticipation de l'impôt est retiré.

M. Alexandre Castro est désigné pour le ministère des finances. Le décret relatif à sa nomination doit être déjà signé.

New-York, 8 février. Le général Beauregard a pris le commandement de l'armée confédérée, à Augusta.

Sherman marche sur Branchville et Charleston, Grant a commencé un mouvement sur sa gauche dans la direction de Rames-Nation. Une bataille est attendue.

Une révolution présentée au congrès confédéré propose d'armer cent mille esclaves. Le gouvernement les achèterait et en donnerait un, à titre de propriété à chaque soldat blanc.

Les journaux publient une correspondance diplomatique échangée entre M. Seward et M. Adams, relativement à l'opinion émise par ce dernier que si les Etats-Unis ne terminent pas bientôt la guerre à leur avantage, ils doivent s'attendre à un conflit avec l'Angleterre et ses alliés. M. Seward dit que si la guerre est poursuivie vigoureusement, il nesc trouvera personne pour conseiller la soumission à une agression étrangère.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

MAIRIE DE ROUBAIX.

Mise en recouvrement du rôle de la Contribution personnelle et mobilière et de celui des patentes pour l'année 1865.

Le MAIRE de la ville de Roubaix, prévient ses concitoyens qu'à compter de ce jour, le rôle des contributions personnelle mobilière et celui des patentes est en recouvrement, et qu'il s'élève en principal et centimes additionnels.

SAVOIR :

1. La contribution personnelle et mobilière à la somme de . . . 401,773-00
2. La contribution des patentes à la somme de . . . 426,497-75
3. Frais d'avertissement . . . 207-45

TOTAL : Cinq cent vingt-huit mille quatre cent soixante dix-sept francs quatre vingt dix centimes . . . 528,477-90

Les contributions directes sont exigibles par douzième. Les propriétaires et principaux locataires des maisons sont tenus, un mois avant le déménagement de leurs locataires ou sous-locataires, de se faire représenter les quittances de leurs contributions, à peine d'en demeurer responsables. En cas de refus de la part du locataire ou sous-locataire de produire les quittances demandées, le propriétaire ou principal locataire doit immédiatement en

prévenir le percepteur et retirer de lui une reconnaissance, par écrit, de cet avertissement. En cas de déménagement furtif, pareil avis doit être donné dans les trois jours au percepteur. Les demandes en décharge ou réduction doivent être présentées dans les trois mois de la publication des rôles, et les demandes en remises ou modérations pour pertes occasionnées par des événements extraordinaires, dans les quinze jours qui suivent ces événements. Toute réclamation à laquelle ne seraient pas joints l'extrait du rôle et la quittance des termes échus ne sera pas admise. Celles qui auront pour objet une cote en-dessous de trente francs ne seront pas assujéties au droit de timbre.

Fait à la Mairie de Roubaix, le 19 février 1865.

ERNOULT-BAYART.

Nous avons parlé d'un projet de loi portant que les membres des conseils municipaux seraient nommés pour neuf ans, et renouvelés par tiers tous les trois ans.

Rien n'est venu confirmer jusqu'ici, cette nouvelle que nous avons empruntée à un journal de Paris.

Les dispositions de ce projet de loi si toutefois il est vrai qu'il soit à l'étude, font partie de la loi plus générale qui doit régler les attributions nouvelles des conseils généraux et des conseils municipaux. Si ces dispositions étaient adoptées, il serait procédé, dans les élections prochaines, au renouvellement intégral des conseils municipaux; puis dans la session qui suivrait de renouvellement intégral, il y aurait un tirage au sort pour fixer les séries de renouvellement triennal et régler l'ordre de ces séries.

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vient d'adresser aux Chambres de commerce, un exemplaire du traité de commerce conclu, le 2 août 1862, entre la France et la Prusse, et dont les dispositions sont exécutoires à partir du 1^{er} juillet prochain.

Dans ce document, imprimé en français et en allemand, les droits à l'entrée en France sont exprimés en unités françaises, tandis qu'à l'importation dans le Zollverein, les taxes applicables sont indiquées en unités allemandes, le quintal de douane représentant 50 kilogrammes.

Il sera donné communication de ce traité au secrétariat des Chambres de commerce.

Nous lisons dans le *Journal de Rouen* :

« Les courtiers de commerce de tous nos grands centres de production et d'affaires ont envoyé à Paris des délégués pour obtenir de l'administration que la question de la liberté du courtage ne reste pas plus longtemps pendante. De semblables questions, lorsqu'elles sont une fois soulevées, demandent à être promptement résolues, car elles touchent à une multitude d'intérêts qu'on ne saurait, sans les mettre gravement en péril, laisser incertains sur le sort qui leur est réservé. Le discours de l'Empereur, qui touche à tant de questions d'un ordre purement économique, n'ayant pas mentionné celle de la liberté du courtage comme devant être soumise au Corps législatif pendant la session qui vient de s'ouvrir, c'est pour obtenir qu'elle ne soit pas laissée de côté et ajournée que des démarches sont faites en ce moment auprès du gouvernement. Il y a lieu de penser qu'elles ne seront pas sans résultat, car M. Cornudet, conseiller d'Etat, qui a été chargé de préparer un projet de loi sur la matière, a terminé son travail. »

Il ressort d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, dans son audience du 7 décembre, la jurisprudence suivante, de nature à intéresser toutes les personnes faisant usage du gaz d'éclairage :

« Une compagnie d'éclairage au gaz ne peut pas, pour justifier la privation d'éclairage subie par un abonné, se prévaloir des obstacles que la situation des lieux crée à l'ascension du gaz, ni de la nécessité d'une interruption causée par les travaux qu'elle a dû entreprendre, alors qu'elle ne peut invoquer un cas de force majeure, et qu'elle n'établit pas qu'elle ait pris toutes les précautions possibles pour maintenir la jouissance de l'abonné. »

Dimanche a été lue dans toutes les églises du diocèse la première partie de l'instruction pastorale de Mgr. l'archevêque de Cambrai pour le carême et le jubilé.

Nous lisons dans le *Propagateur de Lille* :

« Un brave ouvrier du hameau de Pile, à Roubaix, père de cinq enfants dont un âgé de trois ans, blessé au genou, il y a quelques mois, s'impose tous les sacrifices pour tâcher d'obtenir la guérison du petit blessé. »

Hier il reçut la visite d'une des nombreuses commères du hameau qui lui assura que les médecins parviendraient tout bonnement à estropier son enfant, s'il ne l'était déjà, et qu'il n'y avait qu'un moyen d'arriver à une prompte guérison : « Allez à Lille, dit-elle, chez la fille du bourreau, elle vous donnera de la graisse d'homme et la manière de vous en servir; avant quinze jours votre enfant sera guéri. »

« Le pauvre ouvrier ajouta foi au dire de la commère, et ce matin, à dix heures, il demandait au bureau de police l'adresse de l'exécuteur des hautes œuvres, en indiquant le motif de sa démarche. Ce voyage dénote certainement une naïve crédulité, mais en même temps un sentiment fort louable d'amour paternel. »

Ce n'est pas le pauvre père qui mérite d'être blâmé en cette circonstance, mais la commère, sa voisine, qui serait bien coupable, si l'ignorance plutôt que tout autre sentiment n'eût guidé sa langue en ce cas. »

Dans son audience du 10 janvier, le tribunal correctionnel de Lille avait déclaré le sieur Adolphe Dubois, ancien cafetier à Roubaix, coupable de plusieurs escroqueries au préjudice de restaurateurs et logeurs de Lille et l'avait condamné à 15 mois d'emprisonnement. Mais la cour impériale de Douai, par arrêt du 15 février, sur la plaidoirie de M. Dalbertanson, vient de réformer le jugement, et, déchargeant entièrement le sieur Dubois des condamnations prononcées contre lui, a ordonné sa mise immédiate en liberté.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Résumé de la séance du 18 Février 1865.

Présents MM. Ernoul-Bayart, J. Lagache, C. Descat, Renaux-Lemerre, adjoints; G. Lefebvre, L. Watine, Dellebecq-Desfontaine, Motte-Bossut, E. Delattre, F. Duhoit, A. Duriez, D. Salembier, H. Delattre, P. Parent, Delerue-Dazin, Dubar-Deles, Paul H. Ternynck, E. Debuchy, Mimerel fils A. Dewarlez.

Absents. MM. P. Lepers, C. Piat, A. Wibaux, J.-B. Ferret, Ch. Bourbier; E. Hanart, indisposé.

M. P. Parent, secrétaire.

Adoption d'un projet présenté par l'administration des ponts et chaussées pour le repavage des accotements du chemin de grande communication n° 9, dans la traversée de la ville de Roubaix, à faire en deux années.

2. Vote d'un projet de construction d'une grande école de garçon et d'une seconde maison d'habitation pour les frères des écoles chrétiennes sur l'emplacement

de l'ancien hôpital rue du Moulin, aussitôt après son évacuation.

3. Autorisation de vendre les matériaux à provenir de la démolition de l'ancien hôpital.

4. Adoption d'un projet d'agrandissement pour les bâtiments de la condition publique.

5. Vote d'un crédit pour le repavage des accotements dans la rue de l'Épée.

6. Approbation du devis et du cahier des charges pour le repavage de la rue de l'Espérance.

7. Semblable approbation pour les rues du chemin de fer et de l'hospice.

8. Vote d'un crédit pour primes à payer relativement à la qualité et à la quantité des animaux qui seront vendus au marché aux bestiaux en 1865.

9. Vote d'un crédit pour le curage du riez du Trichon.

Adoption d'un projet d'ameublement et de décoration du salon des fêtes à l'hôtel-de-ville.

11. Nouvelle installation de la bibliothèque et du service des travaux communaux, dans le local de la rue Neuve.

12. Convention avec le service des Eaux pour le repavage des tranchées après la pose des tuyaux de la distribution.

13. Permission accordée à M^{rs} A. Morel et c^o de placer un conduit sous la voie publique, pour l'écoulement des eaux de leur manufacture.

14. Adoption d'un projet pour la décoration de la salle des pas perdus dans l'hôpital Napoléon et l'établissement de tables de marbres sur lesquelles seront gravés les noms des personnes qui ont souscrit pour la fondation de cet hôpital et ultérieurement ceux des bienfaiteurs qui accroîtront cette fondation.

15. Vote d'un crédit pour l'achat et la pose de nouveaux candélabres sur la route de Tourcoing.

15. Adoption à titre d'essai d'un nouveau modèle d'urinoir à construire sur la Grande Place.

17. Vote d'un crédit pour le repavage de la place de l'ancien calvaire.

18. Supplément de 15 centimes pour la commission due à la société du Crédit foncier, en cas d'emprunt à faire à cet établissement.

Le concert donné par la Société Orphéonique de Roubaix, avec le concours de Mlle L. Singelee, de M. Warot, ténor de l'Opéra et de M. Félix Godefroid, harpiste, a réalisé toutes les espérances conçues par ses organisateurs. Cette solennité, à eu cela d'heureux que le résultat a répondu à l'attente générale et les séduisantes promesses contenues dans le programme (la remarque vaut la peine d'être faite) ont été complètement réalisées. L'assistance était nombreuse et brillante, et en venant applaudir trois artistes en réputation on eût aussi à l'attrait particulier qu'offrirait le début de la nouvelle Société Orphéonique, secondée par la symphonie; aussi doutons-nous qu'on ait rencontré un auditeur plus attentif.

La Symphonie a exécuté deux ouvertures qui ont le grand mérite d'être toujours entendues avec plaisir, *Fra-diavolo* et *La Fiancée*; on connaît les difficultés que présente cette dernière. Malgré cela, l'orchestre a marché vaillamment, l'ensemble de l'exécution a été aussi complètement satisfaisant qu'on pouvait le souhaiter.

L'orchestre était conduit par M. Victor Delannoy qu'il faut remercier de son zèle et de la complaisance dont il a fait preuve comme accompagnateur.

Mlle Louisa Singelee, qu'une certaine renommée avait déjà précédée, est une cantatrice dont la voix, douée de beaucoup d'expression naturelle, a su trouver dans la *Valse de Faust* et *l'air de Linda des nuances d'un charme et d'une finesse inattendus. Dans le carnaval de la Reine Topaze, Mlle Singelee a rendu toutes les parties de l'œuvre avec une hardiesse toujours heureuse.*

La plupart de nos lecteurs connaissent,

MAUX D'ESTOMAC.

Les malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents et les personnes âgées ou faibles de la poitrine, trouveront dans le RACHOUT DE DELANGRENIER un déjeuner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. — Dépôt dans chaque ville.

PURGATIF DE DESBRIÈRE.

Composé avec la magnésie pure, le chocolat DESBRIÈRE purge parfaitement et sans irriter. C'est le meilleur purgatif dans les affections chroniques; pris de temps en temps, il expulse la bile et les humeurs qui séjournent dans les viscères. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se désier des contrefaçons.)

VINAIGRE DE TOILETTE COSMACÈTI.

Supérieur par son parfum et ses propriétés toniques et rafraîchissantes. — Dépôt chez les Parfumeurs. 4425-7115

DÉCHAUSSEMENT

Ébranlement des dents. Guérison par l'elixir solidifiant: BERTIN, dentiste, 21, rue de la Jussienne, Paris. Flacon 3 fr. et 5 fr. Envoi contre mandat ou timbre-poste. 706-3160

Sirop de Calabre

A LA MENTHE OU AU RHUM, breveté, S. G. D. G. Nouvelle boisson hygiénique, agréable très-économique. Un litre de sirop à la Menthe anglaise suffit pour faire, instantanément et sans aucune préparation, 200 litres de boisson, qui ne coûtent que 2 à 3 centimes le litre. — Prix du litre, 5 fr. Seul représentant pour Roubaix et Tourcoing, M. Detournay-Scrèpel, rue de l'Embranchement, 30, à Roubaix. 4529

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité jusque dans le moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Ed. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyages anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité jusque dans le moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Ed. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyages anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité jusque dans le moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Ed. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyages anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité jusque dans le moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Ed. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyages anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité jusque dans le moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Ed. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyages anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité jusque dans le moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Ed. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyages anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité jusque dans le moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Ed. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyages anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité jusque dans le moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Ed. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyages anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

était-elle du nombre de ceux qui faisaient espérer à Clotilde sa beauté, sa richesse et son ambition? Oh! non, vous ne le croyez pas. La mansuétude de son âme et la dignité de son caractère s'y opposaient également. Quand le hasard la rapprocha de Mlle Erneville, elle fut toujours pleine de convenance et d'égards. Sans son extrême timidité et le peu d'encouragement qu'elle rencontrait, elle eût été jusqu'à la prévenance. Elle avait tout pardonné, elle comprenait trop bien l'amour pour ne pas être indulgente envers celui de Raymond et de Clotilde. Elle comptait sur eux ennuis de sa rivale, et plus d'une fois elle la défendit chaudement contre le persiflage et les insinuations malveillantes. Mais les dispositions de Mlle Erneville étaient tout autres. Clotilde ne pouvait croire que cette générosité fût sincère; elle y voyait une insulte et à deux reprises, elle accueillait si froidement, si sèchement même quelques paroles affables de Mlle de Vignolle, que celle-ci, froissée et déçue, résolut de ne plus s'occuper d'elle.

Du reste, ces rencontres devinrent de plus en plus rares, puis cessèrent tout à fait. Vers la fin de l'hiver, Blanche perdit son prochain mariage; les autres la disaient malade. Hélas! ces derniers avaient raison. Sous le coup des émotions douloureuses qu'elle avait ressenties et ressentait encore chaque jour, sa frêle santé s'altérait profondément. Elle luttait contre les souffrances physiques, comme elle avait lutté contre les souffrances morales. Mais il vint un jour où la nature triompha. Au sortir d'un bal où elle avait fait pour d'abord des efforts inouis, elle eut un accès de fièvre, et le médecin appela auprès d'elle interdit rigoureusement toute fatigue et

toute agitation. Elle ne demandait pas mieux que d'être dispensée de cette vie mondaine; elle obéit avec joie.

Le marquis fut enchanté; il aurait voulu dérober son trésor à tous les yeux. Chaque fête où l'on s'embrassait autour de Blanche était un supplice pour lui, supplice d'autant plus cruel que, de crainte du ridicule, il dissimulait avec soin sa jalousie. Mais la duchesse d'Armentières, l'ayant devinée, avait prudemment attiré sur ce point l'attention de sa nièce, trop candide pour rien soupçonner d'elle-même. Et Blanche, à qui sa conscience scrupuleuse et sa délicatesse faisaient une loi de montrer d'autant plus d'égards à son fiancé qu'elle sentait lui devoir une large compensation de son indifférence, Blanche, incapable de se plaindre à torturer quelqu'un, fut doublement satisfaite de renoncer au monde quand elle songea au soulagement qu'allait en éprouver Octave. Car elle s'efforçait loyalement et sincèrement de lui être agréable. Elle cherchait à réparer, à force de ménagements et de complaisance, l'injustice qu'elle croyait commettre en ne lui donnant pas son cœur. Mais nul présent ne dédommageait du refus de celui-ci, et malgré son penchant à se faire illusion, le marquis, étonné et dépité, s'avouait enfin qu'il ne posséderait peut-être jamais l'amour de sa femme.

Voilà donc quel était leur bonheur, à ces deux couples de fiancés! Jeunes, beaux, riches, dans une position brillante, ils avaient tout ce qui éblouit et fait soupçonner d'envie le vulgaire. Une seule chose leur manquait: la joie intérieure pure, sans mélange, la paisible satisfaction des âmes aimantes parfaitement sûres l'une de l'autre, exemptes de regrets du passé, pleines de confiance dans l'avenir et dégagées de toute préoccupation d'intérêt ou d'orgueil

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité jusque dans le moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Ed. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyages anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité jusque dans le moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Ed. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyages anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité jusque dans le moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Ed. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyages anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité jusque dans le moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Ed. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyages anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité jusque dans le moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Ed. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyages anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité jusque dans le moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Ed. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyages anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité jusque dans le moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Ed. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyages anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité jusque dans le moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Ed. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyages anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.